

*Audition de M. Emonts, Président de la Fédération des CPAS et de Mme Govaert, Directrice générale de la Fédération des CPAS*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Govaert.

**Mme Govaert**, Directrice générale de la Fédération des CPAS. - Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, je souhaite vous remercier au nom de la Fédération des CPAS de Wallonie pour votre invitation.

L'audition d'aujourd'hui est une opportunité pour les CPAS de mettre en lumière le difficile travail réalisé au quotidien par les CPAS pour défendre les droits subjectifs des gens. Une opportunité de tenter avec humilité de transformer les représentations négatives, mais persistantes, de nos institutions qui ont opéré depuis 40 ans une transformation importante.

Une opportunité aussi de vous convaincre de la nécessité de renforcer l'outil plutôt que de le déstabiliser. S'il est vrai que la mesure relative aux fins de droits aux allocations d'insertion fait couler beaucoup d'encre, son impact réel sur la vie des gens ne peut jamais être minimisé, car derrière les déclarations récentes et je cite : « L'afflux massif des chômeurs dans les CPAS n'a pas eu lieu », ce sont des gens, des vies, des réalités.

Comme mise en bouche à notre intervention, je vous propose de prendre un peu de distance et de marquer un temps d'arrêt. Tous les indicateurs sont au rouge, 15 % des citoyens belges, 18,5 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté, plus de 100 000 ménages font l'objet d'un règlement collectif de dettes et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a atteint un triste record l'année dernière puisque quelque 48 000 personnes bénéficient d'un revenu d'insertion en Wallonie.

Nous ne pouvons plus faire ces réalités. Nous devons prendre notre part de responsabilité, renverser la logique de responsabilité qui, ces dernières années, s'apparente à une surresponsabilité individuelle versus une déresponsabilité collective.

Responsabiliser, littéralement, c'est « répondre de ». Les CPAS souhaitent remettre en avant la responsabilité collective de la société et des pouvoirs publics par rapport aux personnes les plus fragilisées. Alors, oui, nous portons dans ce cénacle la voix des sans voix, nous défendons aujourd'hui devant vous les droits des fins de droits et défendrons inlassablement les CPAS dont les missions sont d'assurer à chacun la dignité humaine.

Le premier message à vous offrir aujourd'hui est que ce qui se joue derrière les fins de droits, c'est précisément le choix de société que nous voulons. Si nous laissons tomber les plus pauvres, nous nous laissons tomber nous-mêmes. C'est le message que Robert Castel a magistralement développé dans ses travaux et c'est précisément ce qui anime le quotidien de nos institutions.

La lutte contre la pauvreté ne doit pas être vue comme un coût, mais comme un investissement. Les journaux ont trop souvent titré « Le CPAS vous coûte 155 euros par an ».

Les politiques d'insertion sociale et d'insertion socioprofessionnelle qui nous occupent aujourd'hui, les politiques de formation et d'emploi doivent être synonymes d'investissement. Investissement dans les personnes, pour renforcer leurs compétences et leurs capacités et leur permettre de jouir pleinement de leurs droits.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Emonts.

**M. Emonts,** Président de la Fédération des CPAS. - Le CPAS est-il le dernier filet de la sécurité sociale ? Certains y verront une question. J'y vois personnellement, Mesdames et Messieurs, chers amis, une affirmation. Si j'avais l'orgueil suffisant, je dirais même : « Après nous, le déluge ». Permettez-moi d'attirer l'attention sur un autre aspect qui occupe à contrecœur nos institutions : la fusion volontaire entre l'administration communale et le CPAS qui sera, un jour ou l'autre, à votre programme.

Les plus anciens d'entre vous savent que ce débat n'est pas neuf et comme une ritournelle, il occupe périodiquement vos travaux et traversent d'ailleurs vos partis.

La raison l'a cependant, jusqu'ici, emporté. Je dis bien : la raison.

Petit détour historique :

- 1976 : changement de paradigme et création des centres publics d'aide sociale. Quel monde de différence entre avant : l'organisation des

secours aux seuls indigents définis par la loi elle-même comme les personnes incapables de subvenir à leurs besoins et l'après : l'aide sociale instaurée comme un droit subjectif des personnes en référence à la notion de dignité humaine ;

- 2002 : de l'aide à l'action sociale, quelle évolution encore ! Quand l'aide et l'action sociale forment désormais les différentes palettes d'un travail social au bénéfice des gens et à l'accroissement de leur autonomie. J'insiste ici sur le fait que selon nous et selon beaucoup d'autres que nous, l'aide et l'action sociale sont indissociables l'un de l'autre dans la nouvelle conception du travail en CPAS.

Autonomie pour les usagers d'une part. Autonomie juridique d'autre part. Consolidées en 1976 et garanties par la loi organique à cette institution sociale, dernier filet de la sécurité sociale pour nombre de citoyens, en tout cas jusque maintenant.

Les politiques éclairés ne s'y sont pas trompés et ont créé au fil du temps une institution autonome dont le seul but est le mieux-être et le service à la population en difficulté, car seule une institution spécifique uniquement orientée vers ce but pouvait donner à la réalisation de la mission sociale son envergure et sa profondeur. Ceci étant dit, sans nier qu'il y a des choses à améliorer en CPAS et que bien entendu, nous en sommes conscients, et que nous souhaitons y travailler.

Modèle avant-gardiste envié en Europe par le fait même de sa mission et de son professionnalisme, tout autant que de son fonctionnement, le CPAS fonde son identité profonde sur un socle de valeurs : le caractère démocratique de l'institution, démocratique et pluraliste, la neutralité et l'égalité de traitement, l'adaptation du CPAS aux besoins à satisfaire. Quand je parle de pluraliste, il est clair que je veux dire que dans les instances décisionnelles des CPAS, l'opposition est représentée avec droit de vote et qu'elle participe activement à l'aide d'un côté, à l'action de l'autre, dans l'intérêt des plus défavorisés.

Loin d'une expression corporatiste, dogmatiste ou partisane, les voix plurielles et pluralistes qui s'expriment aujourd'hui contre la fusion des administrations communales et des CPAS dénoncent le mirage économique, vision « court-termiste » ou utilitariste qui fonde l'inscription de cette option dans les accords des Gouvernements fédéral et régionaux. Alors que le législateur actuel invoque comme un vœu pieux les économies réalisées avec un tel scénario, rien ne vient appuyer cette thèse, que du contraire. Sauf à réduire la voilure des services sociaux à disposition des citoyens ou à régresser dans les droits sociaux acquis, la fusion ne changera en rien les besoins des personnes en précarité et ceux financiers des CPAS. Ceux qui, parmi vous, ne l'ont pas déjà fait, peuvent consulter l'étude Belfius qui démontre à quel point la gestion financière

des CPAS est de qualité.

La mise en péril du socle de valeur originelle, danger d'une politisation accrue de l'aide sociale, transposition de la logique conflictuelle, opposition-majorité existante au niveau communal, inégalité de traitement conséquente, conséquence directe d'une organisation différenciée sur le territoire, et cetera.

Une nouvelle atteinte au droit des personnes par une nouvelle scission de notre modèle de protection, la modification de l'article 2 de la loi organique de compétence fédérale qui permettrait cette fusion ouvrirait la porte à une régionalisation larvée de la sécurité sociale et à une nouvelle régionalisation, donc communalisation de celle-ci ; les CPAS étant des institutions de sécurité sociale au sens de la charte de l'assuré social.

Les sourdes menaces, moins de moyens pour l'aide sociale – nous le voyons au jour le jour – décisions plus lentes et plus rares, mise en péril du secret professionnel, imbroglio juridique sont autant d'éléments qui ressortent du débat. Je n'ai pas parlé, ici, de la diminution tendancielle du personnel pour traiter l'augmentation et la gravité des dossiers que nous avons à traiter.

Ceux qui ont créé les CPAS n'ont manifestement pas voulu que l'aide et l'action sociale se trouvent simplement sur le même pied d'égalité que les autres matières gérées par la commune. Ce qui prévalait hier prévaut sans doute encore davantage aujourd'hui quand un nombre croissant de citoyens, pourtant critiques vis-à-vis de l'institution – je fais référence, par exemple, au Réseau wallon de la lutte contre la pauvreté – affirment sans peur : « Les CPAS sont plus incontournables que jamais ». Avec une telle perspective, les perdants sont connus d'avance. La lutte contre la pauvreté, la dignité humaine, la cohésion sociale – et surtout les plus démunis. Je voudrais ici dire un simple mot sur le sort que nous ne connaissons pas et dont nous n'avons aucun moyen de connaître de ceux qui ne se présentent pas dans nos institutions.

Entre le chiffre de 55 000 qui avait été avancé au départ par les différents syndicats, les chiffres que vous venez de lire de la part de l'ONEM et du FOREm et la réalité dans nos institutions, il y a une zone d'ombre terrible dont nous savons ce qu'elle devient et dont, Mesdames et Messieurs, j'ai le triste devoir de vous dire que ce sort est entre vos mains et celui du Gouvernement fédéral. C'est une responsabilité écrasante. Quand on aura laissé aller les choses trop loin, comme dirait l'autre, elles nous retomberont sur la gueule.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Govaert.

**Mme Govaert,** Directrice générale de la Fédération des CPAS. - Désolée de ce petit appel, de ce petit

message passé. Je vous propose maintenant d'en venir tout à fait au sujet de cette audition : les fins de droits aux allocations d'insertion sociale qui sont situés dans le temps un peu cyniquement après les sanctions du chômage, mais avant les dégressivités.

Nous allons vous raconter aujourd'hui une histoire vraie, intitulée : « Sanctionné, exclu, fin de droits, requiem pour un drame ».

L'étude que la Fédération des CPAS a menée auprès d'un échantillon de plus de 90 % des CPAS est en cours de traitement. Je vais vous livrer aujourd'hui, dans cette enceinte parlementaire, les grandes tendances et vous inviter dans quelque temps, à lire l'ensemble de l'étude.

Depuis 2004 et la mise sur pied d'un accompagnement des chômeurs, les CPAS constatent chaque année, un transfert de responsabilités et donc, de charges du Fédéral vers les CPAS.

En ce qui concerne les sanctions ONEM, si l'on prend une photographie à un temps « t », au 1er octobre de chaque année, l'on constate une croissance de 3 % sur la dernière année, une progression de 251 % depuis 2008. Si l'on regarde maintenant, non plus la photographie à un temps « t », mais le flux annuel, l'on constate une progression de 7,8 % en un an et de 215 % depuis 2008.

Pour le petit exercice, on a voulu tenter de mettre cela en regard avec l'augmentation des revenus d'intégration et la diminution du personnel. Vous pouvez voir sur le graphique que la croissance des bénéficiaires du revenu d'intégration dans les CPAS, depuis 2008, est exponentielle avec 28,3 % de bénéficiaires du RI en cinq ans. En même temps, une diminution de personnel de 11 %.

Imaginons un instant une croissance de 28,3 % des élèves et une diminution de 11 % des enseignants. Pourquoi le travail social ne mérite-t-il pas une norme de financement permettant d'assurer que la qualité ne soit pas sacrifiée sur l'hôtel de la quantité de travail ? Oui, les sanctions ONEM et les fins de droits dont on va parler représentent une charge de travail social et un coût financier net pour les CPAS de 50 millions d'euros par an, tous subsides déduits. Si les gouvernements continuent à se délester de pans entiers de population, les CPAS seront bientôt dans l'incapacité de poursuivre le travail social de qualité qu'ils ont coutume d'effectuer et pour lequel ils sont d'ailleurs reconnus.

Concernant les fins de droits, on a connu une bataille de chiffres que je ne rappelle pas : 26 000 fins de droits en Wallonie selon les syndicats, pour toute l'année 2015 ; 12 080 pour le seul mois de janvier selon l'ONEM. Nous avons voulu, loin de la bataille de chiffres, vérifier combien parmi les personnes en fin de droit, ont frappé à la porte des CPAS pour demander un revenu d'intégration.

Que peut-on dire à ce sujet ? Trois mille trois cent soixante et une personnes ont frappé à la porte des CPAS wallons en janvier. Deux mille sept cent vingt-neuf étaient dans les conditions et ont reçu un RI ; 27,8 % des personnes, en comparant les chiffres de ceux qui sont arrivés dans les CPAS et les chiffres prévus par l'ONEM pour le mois de janvier, ont fait la démarche d'aller au CPAS tandis que 22,5 % ont obtenu un RI.

Je voudrais m'arrêter juste un instant pour remettre en lumière ce que Claude a dit tout à l'heure, à savoir le non-recours au droit à l'aide sociale, que l'on a d'ailleurs appelé « l'envers de la fraude sociale ». Nous ne savons rien des 72,2 % des personnes concernées par ces mesures de fins de droits et qui, pour des raisons diverses, n'ont pas franchi les portes des CPAS. De quoi et comment vivent-elles ? Telles sont les questions auxquelles nous souhaiterions répondre. L'aide sociale est un droit fondamental consacré par notre Constitution. À l'heure où certains voudraient réduire ce droit, il est urgent de nous interroger et de quantifier le phénomène pour que l'offre publique atteigne sa cible, pour que les personnes qui ont droit puissent venir et obtenir la prestation sociale.

Oui, il est difficile pour nous d'accepter que les différents gouvernements qui sont responsables de ces décisions se tardent de compenser entièrement, mais a posteriori, le coût pour les CPAS des mesures prises, négociant à l'arraché un budget qui couvrira avec retard les frais financiers effectifs déboursés par les CPAS et dont on, à ce stade, pas vu la couleur.

Notre demande est simple. Elle est de deux ordres, d'abord que chaque niveau de pouvoir, chaque ministre compétent répondent des personnes, au départ des politiques dont ils ont la charge, répondent des personnes précarisées, « stop au délestage ».

Deuxième demande, que s'il y a transfert de compétences, transfert de charges, cela se fasse au bénéfice des gens et des institutions qui les protègent.

Les fins de droit aux allocations. Si l'on prend ce qui est arrivé dans les CPAS en janvier et février, on a eu 5 903 dossiers. On n'avait pas les chiffres de l'ONEM, maintenant on les a. cela nous permettra de faire des pourcentages. Dans ces dossiers il y a 77,80 % des dossiers qui sont acceptés et 22,20 % qui sont refusés, donc de personnes qui ne rentrent pas dans ces conditions. On voit un pourcentage important de dossiers qui finalement obtiennent le revenu d'intégration.

Je vais m'adresser plus particulièrement aux femmes, pourrait indiquer ce que Marie-Christine a dit avant moi, on a bien là une problématique genrée, puisque l'on a 61 % des dossiers qui sont des dossiers portés par des femmes. Alors que dans le RI en général, ce sont 55 % des femmes. La raison est notamment à rechercher du côté de l'emploi à temps partiel mais aussi

des familles monoparentales.

Ce ne sont pas toujours des dossiers de RI complets, parfois il y a des dossiers de RI partiels. Si l'on regarde un peu les catégories : si ce sont des isolés, des familles ou des cohabitants, l'on a finalement la plus grande surprise de cette étude. On pensait que l'on n'aurait pas beaucoup de cohabitants, puisque les ressources du partenaire éventuel ou des personnes avec qui la personne vit son pris en compte.

On avait estimé, et à la hausse, à 10 % de cohabitants ; on est à ce stade à 25 %. Ce qui veut dire que les ménages n'ont pas les moyens suffisants pour subvenir aux besoins.

Parallèlement, je voudrais attirer votre attention sur le grand pourcentage de familles ; on est à 46,7 % en sachant que cela a un coût encore accru pour les CPAS puisque le montant est supérieur et que le remboursement n'est que partiel.

Je voudrais maintenant faire un petit point sur les conséquences pour les CPAS. Les conséquences en lien avec les perspectives de la politique d'insertion socioprofessionnelle notamment. Le coût financier de ce transfert des charges – on a parlé tout à l'heure de 50 millions d'euros pour les sanctions – pèse dans le budget général à équilibrer du CPAS. Ce qui veut dire que les CPAS sont en train de devoir choisir sur ce qu'ils font et ce qu'ils ne font plus !

Ce transfert de charges est en train de grignoter la manœuvre pour l'amplification des politiques au bénéfice des plus précarisés. Et l'un des risques consiste à diminuer la dynamique d'insertion par l'emploi.

La dernière radioscopie de la fédération montre d'ailleurs un tassement en part relative de la remise à l'emploi, notamment par rapport à la mesure article 60, § 7 qui a un coût important pour les CPAS.

Pour les bénéficiaires, j'attire simplement votre attention, sans rentrer dans les détails, que la perte de pouvoir d'achat – vous le voyez sur cet exemple – entre la situation d'avant la fin de droits et d'après la fin de droit peut engendrer une perte de ressources de l'ordre de 45 %. On perd tout d'un coup 45 % des ressources du pouvoir d'achat disponible.

Je laisserai M. Emonts terminer peut-être par les revendications ou en tout cas les propositions que l'on souhaiterait que les différents gouvernements puissent endosser ou faire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Emonts.

**M. Emonts,** Président de la Fédération des CPAS. - La fédération a fondamentalement deux types de revendications : la première ne vous concerne pas directement puisqu'elle concerne le Gouvernement fédéral, mais je crois qu'il est intéressant de le rappeler.

Nous demandons ici un soutien de la part du Gouvernement wallon pour que les mesures que nous revendiquons auprès du Fédéral reçoivent un écho favorable. C'est peut-être un peu optimiste de notre part.

Nos demandes sont les suivantes : le Gouvernement doit prendre en charge si pas l'intégralité en tout cas une part très importante du revenu d'intégration et en tout cas de ce que représente le transfert des charges, tout comme il doit prendre les aspects visibles et non visibles, car je signale à ceux qui n'y ont jamais réfléchi qu'un revenu d'intégration refusé, c'est aussi du travail et c'est aussi parfois d'ailleurs du travail plus difficile qu'un revenu d'intégration accepté parce qu'il y a là de la tension, de la dramatisation et que les situations sont très souvent bien compliquées.

Le Gouvernement doit renoncer à la législation qui ne permet plus une allocation d'insertion lorsque la demande est introduite après l'âge de 25 ans. Cette demande doit être introduite, on l'a dit, suite à un stage d'un an, ce qui ramène l'âge de la fin maximum des études à 24 ans en réalité.

Au niveau régional maintenant, le Gouvernement, selon nous, doit apporter une aide plus substantielle dans la politique d'insertion sociale et professionnelle des CPAS. En ce qui concerne l'insertion sociale, je voudrais dire que les CPAS s'occupant principalement de personnes très éloignées de l'emploi et de personnes avec des difficultés sociales intellectuelles parfois très grandes, il est illusoire d'imaginer que l'insertion sociale va toujours mener à l'emploi. Il faut réfléchir à l'insertion sociale hors de l'emploi et aussi avec l'emploi pour une autre catégorie de nos bénéficiaires. Mais croire que tout le monde pourra accéder à l'emploi, c'est une croyance tout à fait déconnectée de la réalité.

Les CPAS ont une politique de mise à l'emploi qui leur coûte très cher. Nous l'avons dit plus tôt, un engagement par le biais de l'article 60, § 7, leur coûte entre 13 000 et 19 000 euros par personne et par an lorsque l'on déduit tous les subsides. Cette politique étant d'ailleurs mise en péril par l'augmentation constante des bénéficiaires. Il faut dès lors davantage de moyens aux CPAS pour mener cette politique. Pour les articles 60, § 7, le subside actuel est de 10 euros par jour presté. Il faut au moins 15 euros par jour presté. Par ailleurs, nous demandons à ce que l'on travaille à enveloppe ouverte. Pour les articles 61, le subside actuel est de 15 euros par jour presté. Selon nous, il serait nécessaire de passer au moins à 30 euros par jour presté.

Ensuite, la mise en formation devient très difficile pour les CPAS faute de lieu de formation et faute de moyen. Lieu de formation adapté comme je l'ai expliqué à des personnes très éloignées de l'emploi. Nous demandons dès lors que le public des CPAS, au même titre que les chômeurs, soit considéré comme public cible par les centres de formation et par le FOREM. Le Gouvernement, tout comme il octroie des subsides pour

la mise à l'emploi, doit octroyer des subsides au CPAS pour la mise en formation ; il n'y en a pas du tout pour le moment. C'est un élément important de l'analyse.

La simplification administrative est elle aussi une nécessité absolue. C'est une rengaine que l'on entend souvent, mais on voudrait qu'elle soit effective. Elle l'est déjà en soi, mais dans un contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires, elle devient une priorité. Les possibilités d'activation doivent être revues pour faire de toutes les mesures Activa, PTP, SINE, une seule mesure facilement compréhensible par tous et facilement utilisable par tous.

Actuellement, les bénéficiaires doivent se réinscrire tous les trois mois comme demandeur d'emploi au FOREM. Nous estimons cette mesure excessive et administrativement trop lourde. Souvent, c'est le CPAS qui, d'ailleurs, fait la démarche administrative. Une réinscription tous les ans nous semble plus gérable.

Mme Govaert va conclure.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Govaert.

**Mme Govaert**, Directrice générale de la Fédération des CPAS. - Je pense que, comme on a été longs, je vais m'arrêter là. J'espère que vous aurez pu être à la fois sensibles à la situation des CPAS et vigilants pour l'avenir.

**Mme la Présidente.** - Effectivement, vous avez un peu dépassé votre temps. Aussi, si vous me permettez, nous allons lancer les compteurs pour que l'on puisse rester dans des temps un peu décents et pour que nous puissions avoir le débat et que nos commissions puissent bien se tenir.